

Apologie des crimes contre l'humanité

Par **code**, le **16/12/2013** à **12:06**

Bonjour à tous,

En ce qui concerne l'apologie des crimes contre l'humanité, y a-t-il une condition de publicité?

L'apologie faite en privé ou au travers de lettre personnelle est-elle répréhensible ou faut-il nécessairement qu'elle soit faite à un auditoire public?